

Sylvain Roger

L'énigme “*Dialetensis*” dans *la Chronique de Nantes* (XI^e siècle)

Proposition pour une nouvelle interprétation du chapitre XI de la
Chronique de Nantes



Illustration dans le tome II de *l'Histoire de Bretagne* d'Arthur Le Moyne de La Borderie, 1898, page 3.

« Lambertus autem, exspectans *Britannos Dialetenses*, minime in primo hujus belli congressu esse potuit. »

Chronique de Nantes, chapitre IV.

« [...] scilicet Susannum Venetensem et Felicem Corisopitensem et Saloconem *Dialetensem* et Liberalem Ocismoreensem. »

Chronique de Nantes, chapitre XI.

« [...] videlicet in monasterio Doli, quod tunc temporis erat ex *diocesi Dialetensis*¹ ecclesia. »

Chronique de Nantes, chapitre XI.

« On s'aperçoit facilement que de *Diaulitæ*, on aura fait d'abord *Diauletensis*, & par abbréviation *Dialetensis*. »

Introduction à l'histoire ecclésiastique de Bretagne. 1778, Gilles Déric.

1 Pour une raison d'uniformisation, j'utilise majoritairement la terminaison “-ensis” dans l'ensemble de mes travaux. Cela ne remet nullement en cause la thèse que je défends : les suffixes “-enses”, “-ensem” et “-ensis” ont la même signification, ils déterminent un nom de lieu.

L'énigme “*Dialetensis*” dans la *Chronique de Nantes* (XI^e siècle)

Dans *La Chronique de Nantes*” (*Chronicon Namnetense, 570 - 1049*) apparaît par 3 fois le mot *Dialetensis* (-enses ou -ensem) : une fois dans le chapitre IV, « *Britannos Dialetenses* »; deux fois dans le chapitre XI, « *Saloonem Dialetensem* » et « *erat ex diocesi Dialetensis* ».

La Chronique de Nantes est un document rédigé vers le milieu du XI^e siècle probablement par un chanoine de Nantes, faute de connaître son nom on le nomme « *le chroniqueur de Nantes* ». Le contenu de *la Chronique* est, principalement, l'histoire de Nantes et parfois plus généralement celle de la Bretagne (de ses rois, de ses ducs, etc.). Il est composé de quarante-huit chapitres allant de la description de la cathédrale de Nantes en 570, d'après un témoignage de l'époque (d'un certain *Fortunat*), en passant par les invasions normandes [vikings] (de 843 à 939) jusqu'à la déposition d'un évêque de Nantes, nommé *Budic*, par le pape Léon IX en 1049. Cette *Chronique* nous est connue dans son intégralité que grâce à la retranscription de l'original, en latin, faite par Pierre Le Baub à la fin du XV^e siècle, il l'a aussi traduite en français dans son « *Histoire de Bretagne* », ouvrage rédigé pour la duchesse Anne de Bretagne dont Pierre Le Baud en était l'aumônier et le confident. En effet, le manuscrit original a de nos jours disparu, il existe quelques fragments de copies dans quelques cartulaires ou autres chroniques de d'autres évêchés, notamment dans celui de Saint-Brieuc, mais ces fragments de copies contiennent leur lot d'altérations. Pierre Le Baud les a quand même intégrés dans sa retranscription sous la forme de notes en informant respectivement et la provenance du fragment et leurs différences (les altérations) avec l'original de *la Chronique de Nantes*. Il y a un autre manuscrit relatant un des chapitres de *la Chronique*, le chapitre XI, il serait en quelque sorte non pas une copie mais un résumé de ce chapitre, ce document n'a été découvert que plus d'un siècle après la mort de Pierre Le Baud [1505], il fut édité pour la première fois en 1623 par Sirmond, donc, Le Baud n'a jamais eu connaissance de ce document connu sous le titre de « *Indiculus de episcoporum Britonum depositione* ». L'« *Indiculus* » a fait l'objet de plusieurs débats, certains y ont vu l'original ayant servi de modèle pour *la Chronique de Nantes*, qui lui serait donc antérieur, contemporain du récit dont il relate les faits, en l'occurrence, la déposition d'évêques et de leurs remplacements par d'autres évêques dans leurs évêchés respectifs lors d'un synode présidé par *Nominoë* et de son sacre de roi de Bretagne à Dol, le tout en 848, ou, pour les autres, que l'« *Indiculus* » n'est qu'un simple résumé du chapitre XI réalisé peu de temps après la rédaction de *la Chronique de Nantes* (milieu du XI^e siècle), et c'est cette dernière thèse qui semble la plus probable.

L'objet de ce présent mémoire concerne justement, du moins en grande partie, ce fameux chapitre XI de *la Chronique de Nantes*, il est pour tous les historiens, ayant étudié ce document médiéval, le chapitre le plus important pour essayer de comprendre comment et pourquoi la Bretagne fut élevée en royaume en 848 : la séparation des évêchés bretons de la métropole de Tours de laquelle ils dépendaient alors, l'élévation de Dol en métropole religieuse, le sacre de *Nominoë*... Dans la majorité des cas, pour ne pas dire l'unanimité, nos anciens historiens et ceux d'aujourd'hui considèrent ce chapitre comme ayant été tronqué volontairement par *le chroniqueur de Nantes* qui était un farouche partisan du rattachement de l'Église bretonne à la métropole de Tours, sujet qui revenait au devant de la scène au XI^e siècle lors de la rédaction de cette chronique, qu'il aurait volontairement prêté à l'évêché d'*Aleth* un rôle plus important que celui de *Dol*, qui n'était pour lui qu'un simple monastère, et cela dans l'espoir de laisser croire que *Dol* ne méritait pas son titre et d'archevêché et de métropole religieuse de Bretagne. Selon moi, cela résulte d'une erreur de compréhension du chapitre XI et je pense pouvoir démontrer que *le chroniqueur de Nantes* n'en est pas le fautif.

Le chapitre XI de *la Chronique de Nantes* relate le procès de quatre évêques de Bretagne au IX^e siècle lors d'un synode, ayant eu lieu à *Coët-Louh* (St-Congard, Morbihan), présidé par *Nominoë (Duc de Bretagne)* en 848. Ces évêques, à savoir : « *Susannum Venetensem ; Felicem Corisopitensem ; Saloconem Dialetem et Liberalem Ocismoreensem* », suspectés de « crime de simonie » (trafic des choses saintes ; vente ou achat de biens spirituels, de charges ecclésiastiques [déf. *Larousse*]) furent destitués de leurs évêchés respectifs à l'issue du procès. *René Merlet*, en 1896, auteur d'une étude sur *La Chronique de Nantes*, s'est basé sur la traduction faite par *Pierre Le Baud*, qui est la seule traduction connue de l'intégralité du manuscrit qui a disparu depuis longtemps. *Le Baud*, dans son *Histoire de Bretagne*, en page 6, au XV^e siècle, interprétait « *Dialetensis* » comme étant la cité (et donc l'évêché) d'*Aleth*, son système était celui-ci :

« [...] desquels peuples les uns furent ceux que ledit Jules appeloit *Diablitres*, et Pline *Diablintres*, d'une cité qu'ils tenoient au rivage de la grandes mer *Diablintreses*, laquelle depuis par corruption d'iceluy mot a esté nommée *Dialethense*, puis encore après telle sillabe d'y ostée d'*Alethense*, et selon aucun antiques *Provinciaux Romains, Aliud, ou Adalla*, dont le lieu où est jusqu'à présent nommé *Quidallet (Aleth)*. » P. Le Baud, "*Histoire de Bretagne*".

Dans sa traduction de *La Chronique*, il a donc interprété *Dialetensis* en *Alethense*. Dans *L'Indiculus de episcoporum Britonum depositione (l'Indiculus)*, qui est une copie de *La Chronique de Nantes* (plus précisément du chapitre XI), d'une date peu éloignée de cette dernière (deuxième moitié du XI^e siècle), il est écrit *Aletensem* : concernant le synode de Coët-Louh, de 848, là où *La Chronique* nomme un de ces évêques destitués « *Saloconem Dialetem* », dans *l'Indiculus* il est écrit « *Salaconem Aletensem* ».

Selon René Merlet, le chroniqueur de Nantes attribue ce terme de *Dialetensis* à l'évêché d'*Aleth*, faisant de *Salacon l'évêque d'Aleth avant sa destitution*. Pour lui, l'auteur de *La Chronique* a volontairement transformé *Aletensis* en *Dialetensis* pour faire correspondre *Aleth* à la liste des cités de *la troisième Lyonnaise de La Notitia Galliarum* où apparaît le terme *Diablintum*, qui est le qualificatif de la civitas *des Diablintes*. Mais une lettre datée de 866 fait de *Salacon* l'évêque de Dol avant le synode et que dans ce même *chapitre XI de La Chronique de Nantes*, il est dit que Dol était en ce temps-là (au IX^e siècle) un monastère du (ou "de l'ancien") diocèse *Dialetensis*, ce passage concerne le placement d'évêques par *Nominoë* dans trois évêchés, ceux de *Dol, de Tréguier et de St-Brieuc* :
« *videlicet in monasterio Doli, quod tunc temporis erat ex diocesi Dialetem ecclesia.* »

Voici l'explication de René Merlet (Sources de *la Chronique*, page LV) :

« Enfin la lettre du concile de Soissons lui apprit que *Salocon (Salacon)*, évêque de Dol, avait été aussi chassé de son siège par *Nominoë*. Mais cette dernière source contredisait formellement la théorie, suivant laquelle l'évêché de Dol aurait été créé par *Nominoë* lui-même. Il fallait tourner la difficulté. Notre auteur se tira d'affaire en supposant que *Salocon* était évêque d'*Aleth*, et qu'en cette qualité il avait sous sa juridiction l'église de Dol, qui n'aurait été alors qu'un simple monastère. Cette hypothèse lui sembla suffire sans doute à expliquer comment *Salocon* avait pu, en 866, être qualifié d'évêque de Dol par les pères du concile de Soissons. »

Et pour le terme “*Dialetensis (ou Dialetenses)*”, *La Chronique de Nantes (étude)*, page LIV :

« Parmi les cités de la troisième Lyonnaise, il y en avait une, celle des Diablintes, qui était disparue de bonne heure et avait été annexée tout entière au diocèse du Mans. On ignorait complètement au XI^e siècle ce qu'était devenue cette cité, et personne ne se serait alors avisé d'en placer le chef-lieu à Jublains. Mais une certaine analogie entre les noms fit qu'on s'imagina que la civitas Diablintum n'était autre que la cité d'Aleth. Pour rendre cette analogie plus frappante et pour témoigner en même temps de son érudition, le chroniqueur de Nantes donna constamment dans son récit à la ville et aux habitants d'Aleth le titre de *Dialetensis, Dialetenses**.

De ce fait il semblait résulter qu'antérieurement aux entreprises de Nominoé, il n'y avait que quatre diocèses en Bretagne, celui de Quimper répondait à la civitas Coriosopitensis de la Notice des Gaules, celui de Vannes, civitas Venetensis, celui de Saint-Pol-de-Léon, civitas Ossismorum, et celui d'Aleth, civitas Diablintum. »

* *Dialetenses*, note au bas des pages 10 à 12 :

« Le chroniqueur de Nantes emploie habituellement l'expression *Britannos Dialetenses* au lieu de *Britannos Aletenses* pour désigner les Bretons du pays d'Aleth. Cette forme *Dialetenses*, qui ne se rencontre jamais chez les écrivains plus anciens, a dû prendre naissance au X^e ou XI^e siècle par suite d'une identification tardive faite entre la civitas Diablintum de la *Notitia Galliarum* et l'évêché d'Aleth. On sait que la civitas Diablintum, la neuvième cité de la III^e Lyonnaise, fut supprimée d'assez bonne heure, vers le milieu du V^e siècle probablement.

Les écrivains postérieurs, se piquant de quelque érudition, voulurent retrouver dans les circonscriptions civiles ou religieuses existant de leur temps la trace de l'ancien territoire gallo-romain indiqué par la *Notitia Galliarum*. Cette préoccupation se manifeste à partir du X^e siècle dans les variantes ajoutées au texte de la *Notitia* par plusieurs copistes, qui interpolèrent à la suite de la simple mention civitas Diablintum les mots *id est Carifes*, ou bien *quae alio nomine Aliud vel Adalia vocatur*¹.

Cf. Mommsen, édition de la *Notitia* dans les *Monumenta Germaniae*, section in-4^o, *Auctores Antiquissimi*, IX, 587.

Il est assez naturel que l'on ait songé à considérer le territoire l'évêché d'Aleth comme répondant à celui de la cité disparue de Diablintum, et c'est, je crois, pour donner quelque force à cette hypothèse que l'auteur de *la chronique de Nantes* applique aux habitants d'Aleth ainsi qu'aux évêques de cette ville le titre de *Dialetenses*, dont la forme se rapproche sensiblement de Diablintum.

Mais il ne faudrait pas prêter trop d'importance à cette opinion d'un écrivain du XI^e siècle pour déterminer l'emplacement réel de l'ancienne cité gallo-romaine. »

1 Dans certaines copies de la *Notitia Galliarum* l'on trouve ces autres mentions : « *id est Adala* » et « *id est Carifes, quae alio nomine Adala nuncupatur* ». Il est possible que ces ajouts à la suite de *Civitas Diablintum* remontent au VI^e siècle (et non au X^e) où l'on suppose que cette liste des provinces et des cités des *Gaules* aurait été réutilisée à des fins ecclésiastiques. Les noms d'*Adala* et de *Carifes*, selon certains historiens et géographes, pourraient correspondre, respectivement, à *Dol* et *Carfantin* (à moins de 1,5 km de Dol), mais, étrangement, ces deux noms paraissent désigner une seule ville ! Pierre Le Baud (XV^e siècle) attribuait *Adala* à la cité d'Aleth car dans cette autre mention « *quae alio nomine Aliud (ou aliud ?) vel Adalia vocatur* », qu'il a interprété ainsi : « [*Civitas Diablintum*] qui a aussi pour nom *Aliud* ou *Adala* », le terme *Aliud* représentait *Aleth*, d'où l'ajout de la majuscule à « *Aliud* », alors que ce mot n'est autre que l'adjectif latin « *aliud* » signifiant « autre » [Félix Gaffiot : *ālius*, a, ud (grec ἄλλος), *autre, un autre*], ce qui donnerait la traduction « [*Civitas Diablintum*] ou qui a aussi pour autre nom *Adalia* [*Adala*] ». Pierre Le Baud n'a commis aucune erreur de traduction, maîtrisant bien le Latin, mais certainement une erreur d'interprétation.

René Merlet, dans son étude sur *La Chronique de Nantes*, a retranscrit la lettre, de 866, des pères du concile de Soissons adressée au pape Nicolas 1^{er}, en page 54, en voici un extrait :

« *De episcopus autem ab eis temere et irreverenter ejectis, id est, de **Salacone Dolensi**, adhuc quidem licet expulso superstite, cui loco se jactitan sedem metropolim contra fas haber...de Susano etiam Venetensi adhuc superstite, frequens ad sanctum Romanam ecclesiam processit mentio.* »

Traduction d'Arthur Le Moyne de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome II, page 482 :

« parmi les évêques chassés de leurs sièges témérairement et sans aucune forme par les Bretons (c'est-à-dire par Nominoë), deux sont encore vivants dont les noms ont souvent retenti jusqu'à Rome : **Salacôn évêque de Dol**, dont les Bretons ont érigé contre tout droit le siège de métropole, et Susannus évêque de Vannes. »

Merlet admet qu'il n'y a aucun doute sur le fait que *Salacôn* était, en réalité, *l'évêque de Dol* avant 848, et donc que cet évêché n'est pas une création faite par Nominoë. Mais en ce qui concerne le terme *Dialetensis*, il ne peut s'agir, pour lui, que d'une invention de l'auteur de *la Chronique*, une altération volontaire, pour rattacher *Aleth* à *la civitas Diablintum*, dans l'intention de minimiser le passé de Dol et ainsi donner à Aleth une plus grande importance historique dans l'espoir de faire croire que cet évêché avait la suprématie sur la ville de Dol, alors simple monastère, faisant ainsi de *Salacôn* l'évêque d'Aleth ayant sous sa juridiction l'église de Dol.

Pour l'historien breton Arthur Le Moyne de La Borderie, *Dialetensis* serait l'altération d'*Aleth*, mais son explication est peu probable (voir page 20) ! C'est à croire que ce terme le dérangeait, en effet, la seule éventualité est que *Dialetensis* découle du *Diaulite* de Ptolémée : « *In mediterraneâ autem Venetis magis orientales sunt Aulericii Diaulitæ (Aulerques-Diablintes)...* », comme l'avait déjà proposé l'abbé Déric :

« Salacôn, Évêque de Dol, que Nominoë fit déposer au neuvième siècle, est qualifié dans plusieurs actes Episcopus Dialetensis. On s'aperçoit facilement que de *Diaulitæ*, on aura fait d'abord *Diuletensis*, & par abréviation *Dialetensis*. »

Introduction à l'histoire ecclésiastique de Bretagne. 1778, Gilles Déric. Page 28.

Dans ce cas, de La Borderie aurait été obligé d'admettre que les *Diaulites* (appellation des *Diablintes* selon Ptolémée [II^e siècle ap. J.-C]) occupaient cette partie de la Bretagne (Dol et St-Malo), que c'est la preuve ecclésiastique de la présence de ce peuple en Armorique, ce qui pour lui serait un véritable désaveu, étant un partisan depuis des années de la théorie de l'abbé Jean Lebeuf (1739) : seule la Mayenne représentait leur territoire, et Jublains leur capitale !

De nos jours certains historiens, évoquant l'épisode du synode de Coët-Louh, considèrent ce terme de *Dialetensis* comme étant l'altération d'*Aletensis*, et donc, que Salacôn était soit l'évêque d'Aleth soit un abbé-évêque de Dol dépendant de l'évêché d'Aleth, et que l'érection de Dol en métropole religieuse du royaume de Bretagne est une usurpation opérée par Nominoë, concernant ce dernier cas, ce n'est pas totalement faux :

les véritables faits qui sont reprochés concernant ce procès, étaient, dans un premier temps, qu'il ne fut pas effectué selon les règles imposées par le pape qui préconisait la présence de plusieurs autres évêques, l'on parle souvent de douze, chose impossible car la Bretagne n'en avait que sept, voire même que cinq, à cette époque ; et dans un second temps, le manque de preuve que Dol aurait eu des archevêques, donc que cette ville fut autrefois une métropole, voire, dans l'Antiquité, une civitas (chef-lieu) celtique.

Nominoë, alors Comte de Vannes, avait pour projet d'instituer un royaume breton, plus précisément, rétablir un royaume breton, pour cela il devait s'affranchir de la métropole de Tours d'où laquelle tous les évêchés de la péninsule dépendaient, qui plus est, ces évêques étaient en majorité des prélats francs. Il lui fallait se séparer de ces évêques francs et placer à leurs places des Bretons, favorables à sa cause. Mais pour destituer des évêques, il lui fallait un mobile valable. Il se trouve que quatre d'entre eux ont (ou auraient) commis un terrible méfait considéré de sacrilège par l'Église, celui de "crime de simonie", l'occasion rêvée pour Nominoë, qui de ce fait, envoya des messagers à Rome, St Conwoïon (abbé de Redon) entre autres, accompagnés par deux de ces prélats fautifs qui avouèrent devant le pape leurs méfaits. Ayant reçu ces aveux de culpabilité, le pape Léon IV accorda à Nominoë de présider un synode en lui remettant un cercle d'or (une sorte de couronne), symbole du pouvoir de l'Église, qui donna le titre de « Duc » à Nominoë. Pour ce procès, une des conditions est qu'il devait être composé d'un jury d'un certain nombre d'évêques. Le problème, en considérant que Nominoë n'en avait que cinq (*Dol, Aleth, St-Brieuc, St-Pol-de-Léon et Vannes*) et que quatre de ces hommes étaient coupables, il ne lui en restait donc qu'un seul, celui d'Aleth¹ (Maën, d'après Dom Lobineau [voir plus loin]), et s'il faisait appel à d'autres évêques provenant d'autres provinces, obligatoirement francs, son projet serait définitivement voué à l'échec (même en considérant la présence de sept évêques en Bretagne, *St-Brieuc et Tréguier* en plus). Pour combler, il décida de les remplacer par des témoins divers, probablement proches de ses idées. Dans la « *Chronique* », l'auteur parle de la présence de plusieurs autres évêques, il n'est pas impossible qu'il s'agisse de quelques prélats de la province bretonne, provenant probablement de ses nombreuses enclaves ou autres monastères, ces prélats, qui ne sont donc pas des évêques à proprement parlé, ont sûrement servi à constituer le jury qui rendra le verdict, lequel, comme on le sait, aboutira à la destitution de ces quatre évêques francs (ou institués par les Francs). Lors de ce synode, ou du moins dans les jours qui suivirent, Nominoë érigea l'évêché de Dol en archevêché, faisant de ces évêques (consécutifs) des archevêques, il s'y fera sacrer roi en cette église, la même année, en 848, Dol devenant ainsi métropole religieuse du nouveau royaume de Bretagne.

Léon IV se voyant trahi par Nominoë, le protocole n'ayant pas été respecté, demanda des comptes au nouveau roi breton, menaçant d'invalider les titres des évêques nouvellement nommés. Le pape est allé jusqu'à refuser d'accorder le port du *pallium* (bande d'étoffe de laine blanche) à l'évêque de Dol, reniant ainsi son titre d'archevêque. Plus tard, une lettre des pères du concile de Soissons, rédigée sous le règne de Salomon de Bretagne (857 – 874), envoyée au pape Nicolas 1^{er}, accuse, sans preuve, Nominoë d'avoir soutiré les aveux de ces évêques (francs) par un interrogatoire poussé, sous la torture ou par des menaces de mort.

Pour autant, les Bretons ne se laissèrent jamais intimider, ils ignorèrent ces menaces et ces accusations, et durant plus de 350 ans ont maintenu ce système que l'on nomme « l'Œuvre de Nominoë », au détriment de *la métropole de Tours*. Durant cette période, certains papes accordèrent le *pallium* aux archevêques de Dol, et d'autres, les menacèrent d'excommunication. Cette longue querelle ecclésiastique est connue sous le nom de « Schisme Breton », Dol contre Tours, elle a pris fin en 1199 par une bulle papale provenant du pape *Innocent III* (1198 - 1216) qui ordonna aux Bretons de se soumettre à la métropole de Tours, probablement sous l'impulsion du roi de France *Philippe-Auguste* (1180 – 1223), certainement pour des raisons plus politiques que religieuses.

1 Les différences entre l'interprétation du chapitre XI de *la Chronique de Nantes* basée sur la traduction faite par Pierre Le Baud et la mienne (ci-dessus) sont que, parmi les quatre évêques déposés, Salacon était celui d'Aleth et que l'évêché de Dol fut formé avec ceux de St-Brieuc et Tréguier.

L'historien Ferdinand Lot, dans *un compte-rendu* concernant les travaux de René Merlet, son étude sur « *la Chronique de Nantes* », paru dans *La Bibliothèque de l'École des chartes*, 1896, tome 57, en page 589, écrit ceci :

« Notre chanoine, partisan de la suprématie de l'archevêque de Tours, a soigneusement reproduit les documents du IX^e siècle condamnant l'usurpation de l'archevêché breton de Dol. Et ceci a amené l'éditeur à une théorie d'une grande portée pour l'histoire ecclésiastique de la Bretagne. On s'est imaginé jusqu'ici que, en 848, Nominoë avait déposé tous les prélats bretons et créé les trois évêchés de Dol, Tréguier et Saint-Brieuc. Le seul garant de ces faits est *la Chronique de Nantes*. M. R. Merlet croit que toutes ces affirmations sont des interprétations erronées de notre chroniqueur suggérées par la lecture de la *Notitia dignitatum Galliarum*. Ces trois évêchés n'y figurant pas, il attribua leur fondation à Nominoë, dont certains documents du IX^e siècle lui racontaient la lutte avec l'archevêché métropolitain de Tours. De plus, trompé par une vague similitude de nom, il identifia la *Civitas Diablintum*, disparue depuis bien des siècles (elle se fondit avec la *Civitas Cenomannensium*), avec Aleth (Saint-Malo), qu'il appelle toujours *Dialetenses*, ce qui est absurde. »

En ce qui concerne le terme *Dialetensis*, voici l'explication de Ferdinand Lot, dans son ouvrage *Mélanges d'histoire bretonne (VI^e – XI^e siècle)*. 1907, page 83 :

« Selon le chanoine nantais (l'auteur de *la Chronique de Nantes*), Nominoë est un ambitieux criminel qui veut se soustraire à l'autorité légitime du roi des Francs et constituer un état indépendant, aussi bien au point de vue ecclésiastique qu'au point de vue politique : il y parvient en érigeant en métropole le monastère de Dol jusqu'alors dans le ressort de l'évêché d'Alet⁽¹⁾ et en augmentant le nombre de ses créatures par la transformation en évêchés des abbayes de St-Brieuc et de Tréguier. »

Note de bas de page :

(1) « [...] *in monasterio Doli, quod tunc temporis erat ex diocesi Dialetensis ecclesia* ».

« Je crois maintenant, avec M. Levillain (loc. Cit. p.218), que les déductions ingénieuses de M. René Merlet (*Chronique*, p. LIII) sur cette forme *Dialetensis* sont superflues et que nous avons affaire à une simple cacographie du copiste. »

Et toujours dans ce même ouvrage *Mélanges d'histoire bretonne*, mais en page 475 :

« Il est bien clair qu'il y avait dans l'original de la *Chronique de Nantes* "*Salocnem Alethensem*" et non "*Dialetensem*". Cette dernière graphie se retrouverait dans la souscription d'un évêque d'Alet, Raoul (1034-1059) apposée au bas d'une charte des ducs Alain et Eudes, au dire d'Albert Legrand, *Catalogue des évêques de S. Malo à la suite de Vie des Saints de Bretagne* (éd. Thomas et Abgrall, p. 166). C'est une erreur. Cet acte a été publié par M. de La Borderie (*Recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne*, Rennes, 1888, in-8°, p. 4-5) et le prélat souscrit *Radulphus episcopus Aletensis* et non *Rodolphus episcopus Dialetensis*. »

Par contre, si l'on considère *Dialetensis* comme représentant un évêché *Diablinte*, provenant du *Diaulite* de Ptolémée, le chanoine nantais n'aurait rien inventé et que Dol était bien un évêché compris dans l'ancienne *Civitas (territoire)* et probablement l'ancien chef-lieu, *Adala*, celui qui remplaça *Noiodunum*, cité disparue dans l'actuel *marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine* (ou *marais de Saint-Coulban*) [théorie personnelle d'après mes recherches].

Aleth était aussi une *cité diablinte* : un *vicus* ou un *oppidum*.

L'autre énigme, concernant la *Chronique de Nantes*, est à propos de ces deux évêchés de *Tréguier* et de *St-Brieuc*, car rien ne prouve leurs existences avant 848, et qu'ils soient l'œuvre de Nominoë, s'ils n'existaient pas au moment du synode, cela signifierait que Nominoë n'avait que cinq évêques : ceux d'*Aleth*, de *Dol*, de *St-Pol-de-Léon*, de *Quimper* et de *Vannes*.

Ferdinand Lot nous donne des arguments prouvant, peut-être, l'existence des évêchés de *St-Brieuc* et/ou de *Tréguier* avant 848 (celui de *Dol* étant une certitude), ce qui laisse supposer que le chroniqueur, en n'y nommant pas l'existence d'évêques avant le synode, donc l'existence d'évêchés, comptait aggraver le cas de Nominoë, car, en effet, en laissant croire que ces deux évêchés étaient des créations de sa part, cela constituerait un véritable affront à l'encontre du pape, ou de l'Église romaine en général :

« *Garurbrius-Gernobrius* apparaît comme évêque de *Tréguier* ou de *St-Brieuc* à une époque antérieure à la date à laquelle Nominoë aurait créé ces diocèses.

Au surplus, même si cette identification de *Gernobrius* avec *Garurbrius* nous avait échappé, même si nous avons pu rectifier la date du concile de Coëtlouh, nous aurions encore été en droit de rejeter le témoignage du chanoine nantais.

Quoi ! dans l'invective contre Nominoë du concile de 850, dans les objurgations de ceux de 857 et 866, dans ses lettres des papes, pas un reproche contre la création d'évêchés nouveaux, pas même une allusion à une mesure aussi grave ! Le Souverain Pontife parle, au contraire, comme d'une chose consacrée des « sept évêques » de Bretagne, ce qui implique qu'il reconnaît comme évêchés et *Dol* et *Tréguier* et *Saint-Brieuc*. »

Ferdinand Lot, *Mélanges d'histoire bretonne (VI^e-XI^e siècle)*, 1907. Page 88.

Dans le *Pouillé de Rennes* (1880-1886) d'Amédée Guillotin de Corson, dans le tome I, en pages 565 et 566, l'on peut lire ceci :

« En 848, lorsque Nominoë créa le royaume de Bretagne, réunissant sous son sceptre les différents petits États fondés précédemment par les Bretons émigrés, il trouva donc l'évêque de *Dol* ayant trois évêques auxiliaires, qui résidaient habituellement dans les monastères d'*Aleth*, de *Tréguier* et de *Saint-Brieuc*. À chacun de ces auxiliaires ce prélat avait affecté un arrondissement séparé, dont la délimitation ne changea guère ; lui-même en avait retenu un quatrième pour l'administrer directement.

Nominoë saisit les choses en cet état quand il voulut soustraire les évêques bretons à la suprématie française de l'archevêque de Tours. Nous avons raconté précédemment comment ce roi, assisté des principaux de la nation bretonne, prélats, prêtres et seigneurs, réunis en assemblée à Redon, en 848, fonda l'Église métropolitaine de *Dol*. Il suffit de rappeler maintenant que « de chacun des quatre arrondissements ou subdivisions administratives du vaste évêché dolois il fit un diocèse fixe et indépendant, en ayant bien soin de mettre ou de laisser sous la juridiction propre à chacun des quatre prélats tout ce dont celui-ci avait eu jusqu'à présent l'administration directe. » (Arthur Le Moyne de La Borderie, *Annuaire de Bretagne*, 1862, p. 186).

Ainsi furent délimités, d'une façon qui dura jusqu'à la Révolution française, les quatre évêchés de *Dol*, *Aleth*, *Tréguier* et *Saint-Brieuc* ; Nominoë fit, en outre, de *Dol* la métropole de son royaume. »

Donc, d'après Guillotin de Corson, *Tréguier*, *St-Brieuc* et même *Aleth* étaient des monastères auxiliaires, ou des abbayes-évêchés (système celtique), dépendants de l'évêché de *Dol* avant le synode de 848, ce qui paraît aussi être la thèse d'Arthur Le Moyne de La Borderie en 1862.

Nous savons que quatre évêques ont été destitués, à savoir ceux de *Vannes*, de *Quimper*, de *Dol* et de *St-Pol-de-Léon* : « *scilicet (à savoir) Susannum Venetensem et Felicem Corisopitensem et Saloconem Dialetemsem et Liberalem Ocismoreensem* ».

Seul, selon moi, celui d'*Aleth* n'a pas été destitué, comme l'a fait remarquer Dom Lobineau :

« ces évêques chassés de leur siège étaient : Susannus, évêque de Vannes ; Félix, de Quimper ; Liberalis, de St Pol-de-Léon, et Salacon, de Dol, ce dernier n'était point évêque d'Alet, comme on l'a prétendu, car ce siège était occupé par Maën, lequel, conserva sa dignité, soit qu'il fût innocent, soit que le prince (Nominoë) ne lui en voulût pas, ce qui suffisait pour lui tenir lieu d'innocence. »

Guy-Alexis Lobineau (Dom). « *Histoire de Bretagne* », livre second, 1707, T I ; page 47.

Voici les éléments qui ont dû amener Dom Lobineau à cette thèse :

- *Annale Ecclesiastici Francorum*, Carolus Le Cointe, vol. 8, 1683, page 509 :

« *Jarnualtus Aletensis Episcopus, cum biennem pontificatum gessisset, obiit etiam, hoc anno, tertio Idus Novembris, cique successit Maino [Maën], ut testatur Albertus de Monte Relaxo in Armorica Sancta.* »

« L'évêque d'Aleth Jarnualtus, qui exécuta deux années de pontificat (835-837), jusqu'à sa mort, à la fin de l'année (837), le 11 novembre, de qui *Maën* succéda, d'après le témoignage d'Albert de Morlaix en la Sainte Armorique. »

- *Cartulaire de Redon*, 29 nov. ann. 869 – ch. CCXIII.– de Biclou (Beignon, Morbihan) :

« *Festieno episcopo super episcopatum Sancti Samsonis, .III. kal. decembris, .III. feria, coram multis nobilibus viris qui viderunt et audierunt, quorum ista sunt nomina : Signum Roiantdrech, que tunc ipsum Salomonem in filium proprium recepit ; signum ipse Salomonem (sic), qui receptus est ; Morueeten, abbas, testis ; Maën, abba, testis ; Arnalt, testis ; de laicis : Urscant, testis ; Hincant, testis ; etc.* »

« Festinien, archevêque de Saint Samson (Dol), le 3^e des calendes de décembre, 3^e férie (le 3 décembre [869]), a personnellement vu et entendu les personnes de renoms (ou de nobles gens), qui sont : Roiantdrech, qui avait pris pour fils Salomon, Salomon en personne (*sic*), les autres reçus [par Festinien] sont : Moreeten, abbé, témoin ; **Maën, abbé, témoin** ; Arnalt, témoin ; les laïcs : Urscant, témoin ; Hincant, témoin ; etc. »

Même si *Maën* est représenté comme *abbé* (de quelle abbaye ?), sa présence lors de cette rencontre avec Festinien en 869 signifie qu'il était encore vivant cette année là, l'on peut supposer qu'il devait être encore évêque d'Aleth en 848 et les années suivantes, et pour des raisons que l'on ignore, a abdiqué de son titre d'évêque, un peu avant 869 (en 853 selon *de La Borderie* [voir ci-dessous]), pour redevenir abbé, et de ce fait, il devient impossible qu'il puisse avoir été remplacé par Salacon vers 846 ou 847 comme cela est souvent admis.

Arthur Le Moyne de La Borderie, dans le tome II de son *Histoire de Bretagne* écrit ceci :

« *Jarnwalt* et *Mahen (Maën)*, successeurs d'Ermor, figurent dans nos actes, le premier de 835 à 840 environ, l'autre depuis 840 ; il était évêque au moment de la bataille de Ballon (845) : Breton de race, son nom l'indique, sans doute aussi Breton de cœur, car on ne voit point que Nominoë, dans sa lutte contre les simoniaques, l'ait inquiété. Après *Mahen*, le siège d'Aleth fut occupé de 853 à 866 par *Rethwalatr*, puis par *Ratwili* mentionné en divers actes de 866, 870, 872, etc., et qui est, au IX^e siècle, le dernier titulaire de ce siège dont le nom soit venu jusqu'à nous. » Pages 269 et 270.

Il est dit dans *La Chronique* que Nominoë a placé 3 évêques (en plus [?] de ceux de Vannes, de Quimper de St-Pol-de-Léon et, selon certains, d'Aleth), un à Dol, un à St-Brieuc et un autre à Tréguier :

« *Nomenoius vero, hujus falsitatis patrator, omnino laetificatus, in locis eorum alios constituit, adminuensque parochias eorum, videlicet in monasterio **Doli**, quod tunc temporis erat ex diocesi Dialetensis ecclesia, et in monasterio **Sancti-Brioci** et **Sancti-Tudualis Pabut**, episcopos tres usurpativos instruxit. Illum sane, qui apud Dolum fuit episcopus, fecit sublimiorem et omnium regionis illius episcoporum, provincia Turonensi recisa, metropolitannum. His itaque omnibus cum fraude et cupiditate magnæ elationis peractis, omnes hos episcopos, injuste compositos et sanctæ ecclesiæ Dei invasores, apud hoc monasterium Doli convocans, se regem irreverenter inungere fecit. ».*

Traduction (avec l'aide du dictionnaire Latin-Français “*Félix Gaffiot*”) :

« quant à Nominoë, l'auteur de ce mensonge (ou cette falsification), entièrement satisfait, en a placé d'autres à leurs places, allant jusqu'à diminuer leurs paroisses, un évidemment (ou naturellement) dans le monastère de Dol, lequel en ce temps-là était du (ou “de l'ancien”) diocèse de l'église *Dialetensis*, un à St-Brieuc et (un à) Saint Tudual (ou Tugdual) de Pabut [Tréguier], disposant (ainsi) trois évêques usurpateurs. Celui qui est évêque de Dol, est fait le plus grand de tous les évêques de sa région (archevêque), (région) séparée ainsi de la province de Tours, de la métropole. Aussi, après avoir accompli toutes ces choses avec fraude et cupidité d'une grande élévation, tous les autres évêques, usurpateurs injustement institués dans la sainte église de Dieu, sont convoqués au monastère de Dol, il (Nominoë) s'y fera oindre roi irrévérencieusement. »

Traduction du même passage par Pierre Le Baud :

« et Nemenoius constitua d'autres en leurs lieux. [Et dit semblablement ledit acteur que] il diminua leurs parroesses, c'est-à-dire leurs diocèses, et institua trois évesques nouveaux : c'est à sçavoir un au monstier de Dol qui estoit du diocèse *d'Alethense* ; l'autre au monastère de Saint-Brieuc, et le tiers en celui de Saint-Tugdual Pabut : et que celui qui fut évesque de Dol, il l'ordonna le plus grand, et, en rescindant la province de Tours, le fist métropolle de tous les évesque de sa région.... [Dit le souvent nommé acteur des Chronicques de l'église de Nantes, que], quand il eut déposé lesdits évesques, il assembla ceux qu'il avoit substituez en leurs lieux, et tous les autres prélats de sa région, au monastère de Dol, où il se fist oindre en roi. »

L'on peut voir qu'il y a une légère différence entre ces deux traductions, celle de Le Baud est en quelque sorte une interprétation en résumé et qui change sensiblement le sens global de ce passage, par rapport à une traduction mot-à-mot. Le terme *adminuensque* signifie bien *diminuer* plus précisément “*allant jusqu'à diminuer*”, cela paraît étrange, est-ce pour gagner de la superficie pour en créer d'autres, en l'occurrence ceux de Dol, de Tréguier et de Saint-Brieuc ? ou faut-il comprendre qu'il les diminua en nombre d'enclaves ou de trêves ? D'ailleurs, est-ce que cela concerne la totalité de ces quatre paroisses (Vannes, Quimper, Aleth [ou Dol ?] et St-Pol-de-Léon) ? Pierre Le Baud a omis les passages malveillants à l'encontre du projet du prince breton, or, cela démontre que *le chroniqueur de Nantes* était hostile à *l'Œuvre de Nominoë*. Est-ce pour cacher ce mépris de l'auteur de *La Chronique*, concernant la création du royaume breton, à la destinataire de son ouvrage, à savoir *la Duchesse Anne* ?

Et il y a bien sûr *Dialetensis* en *Alethense*, étant persuadé qu'il s'agit bien de l'évêché d'Aleth, ce qui, hélas, induira de nombreux historiens dans l'erreur, René Merlet entre autres.

Ce qui m'interpelle, dans ce passage du chapitre XI, c'est la présence de Dol parmi ces trois évêchés (*Dol, St-Brieuc et Tréguier*). Il est certain que Dol existait avant 848, pour St-Brieuc et Tréguier cela est moins sûr, et je doute que le chroniqueur a volontairement fait de Dol un nouvel évêché, ce qu'attesterait le mot *videlicet* devant « *in monasterio Doli* » ! En effet, ce mot insinue une évidence « *videlicet* \diamond *évidemment* ou *naturellement* », Le Baud l'a traduit par « c'est à savoir », et là encore cela change le sens. Mais quand on lit l'ensemble de ce passage il est cohérent de trouver Dol parmi ces trois évêchés, sans pour autant qu'il soit nouvellement créé car, plus haut dans ce chapitre, malgré qu'il précise que Nominoë nomme de nouveaux évêques (en lieux et places de *Susannum Venetensem et Felicem Corisopitensem et Saloconem Dialetensem et Liberalem Ocismoreensem*), cela devrait impliquer aussi celui de Dol (car d'après la lettre de 866, Salacon était évêque de Dol), or, on retrouve cet évêché plus loin (dans ce chapitre XI) dans un passage incluant deux autres évêchés (*St-Brieuc et Tréguier*) d'où aucune déposition d'évêques n'est évoquée, ce qui laisse supposer que ce sont des nouveaux créés par Nominoë. J'en ai donc déduit que ce terme de « *videlicet*¹ », *évidemment* (ou *naturellement*), sert l'auteur de *la Chronique* à faire un rappel de cet évêché dolois pour une meilleure compréhension de l'ensemble du chapitre, dans le but d'effectuer un effet de transition, car cela lui permettait d'enchaîner la suite de son récit qui inclut ce même évêché pour le sacre de Nominoë. Je m'explique :

L'évêque "*Saloconem Dialetensem*" est déposé, il est remplacé par un autre dans son ancienne paroisse, désormais diminuée [?] (comme pour *Susannum Venetensem et Felicem Corisopitensem et Liberalem Ocismoreensem*). Nominoë nomme trois évêques : « *episcopos tres usurpativos instruxit* » c'est-à-dire « disposant (ainsi) trois évêques usurpateurs » [non pas trois autres ou nouveaux évêques (Pierre Le Baud)], dont un *évidemment* (ou *naturellement*) dans le monastère de Dol [puisqu'il est déjà évoqué plus haut dans le texte avec le terme *Dialetensem*], lequel en ce temps-là était du (ou "de l'ancien") diocèse de l'église *Dialetensis* [précision juste à titre informatif de l'auteur de *la Chronique* qui écrivait au XI^e siècle et qui relate un épisode du IX^e siècle, ce qui lui permettait, en même temps, de lier *Salacon (Dialetensem)* à cet évêché et d'expliquer pourquoi Dol est associé à ce qualificatif de *Dialetensem (-ensis)*, et cela dans l'intention de faire une sorte de rappel pour son effet de transition], un dans celui de St-Brieuc et un autre dans celui de Tréguier, et celui qui est désormais évêque de Dol [d'où l'effet de transition] devient archevêque de la métropole [donc de Dol] là où Nominoë assembla les évêques fraîchement institués et d'où il se fera sacrer roi du royaume de Bretagne.

Donc, pour Dol il n'y a plus aucune difficulté, l'on sait désormais que c'est *Salacon* qui y a été remplacé (*Salacone Dolensi*), car il en était, sans aucun doute, l'ancien évêque, d'où cette "évidence" (*videlicet* \diamond *évidemment* ou *naturellement*). L'on voit nulle part des évêques ayant été destitués des deux autres évêchés, ceux de *Tréguier* et de *Saint-Brieuc*, ce qui peut laisser croire qu'ils ont été créés à ce moment là, passant de cinq évêchés à sept, les sept évêchés historiques de Bretagne ou "*la Bretagne des sept Saints*" :

Saint Samson pour *Dol*, *Saint Malo* pour *Aleth*, *Saint Brieuc* (ou *Briec*) pour *Saint-Brieuc*, *Saint Tugdual* pour *Tréguier*, *Saint Pol-Aurélien* pour *Saint-Pol-de-Léon*, *Saint Corentin* pour *Quimper* et *Saint Patern* pour *Vannes*.

1 *Videlicet* [*videre licet*] (Dictionnaire Latin-Français "Félix Gaffiot") : on peut voir que, il est clair, il est évident que, il va de soi, il va sans dire, bien entendu, naturellement, évidemment, apparemment, bien sûr...

Si l'on reprend la thèse (celle de *Guillotin de Corson* et de *La Borderie*) selon laquelle les trois évêchés de *Tréguier*, de *St-Brieuc* et de *Aleth* étaient des monastères ou des abbayes-évêchés suffragants à l'évêché de *Dol*, avant 848, il n'est donc pas impossible que Nominoë ait érigé au moins deux de ces subdivisions, à savoir ceux de *Tréguier* et de *St-Brieuc*, en évêchés indépendants avec leurs propres juridictions et délimitations (détachés de celui de *Dol*, ce qui expliquerait la formule « *adminuensque parochias eorum* », mais tout de même suffragants à *Dol* en tant que métropole), et s'il n'est pas fait mention de déposition d'évêques pour ces deux monastères c'est qu'il n'y en avait pas, ou que les prélats qui occupaient ces monastères n'étaient alors que des abbés-évêques, sûrement bretons, devenus évêques (qualifiés d'usurpateurs par le chroniqueur de Nantes) par la volonté du prince breton¹. L'on peut supposer que ces deux abbés-évêques faisaient partie du jury du procès et qu'ils ont dû rendre un verdict satisfaisant aux yeux de Nominoë, « *omnino laetificatus* », et que cette nomination, ou en quelque sorte cette promotion, serait le résultat de ce verdict rendu, d'ailleurs, le chroniqueur ne parle pas de « *nouveaux ou d'autres évêques* » (traduction de Pierre Le Baud), ce qui laisse présumer que ce sont les mêmes individus qui ont seulement changé de titre tout en restant dans leurs circonscriptions respectives. Cela pourrait aussi expliquer la présence de *Dol* parmi ces deux évêchés, puisque *Tréguier* et *St-Brieuc* en dépendaient !

Concernant *Aleth*, il est fort probable qu'il était déjà un évêché indépendant à celui de *Dol* depuis des années, de nombreux actes ecclésiastiques font mentions d'évêques pour *Aleth* avant la date du synode de *Coët-Louh* (exemples : « *Jarnualtus de 835 à 837* », *Annale Ecclesiastici Francorum* ; « *Jarnwalt et Mahen (Maën), successeurs d'Ermor, figurent dans nos actes, le premier de 835 à 840 environ, l'autre depuis 840* », A. de *La Borderie*). La raison pour laquelle cet évêché n'apparaît pas, dans *la Chronique*, est que son évêque n'a pas été inquiété de crime de simonie ou qu'il était tout simplement breton, comme son nom l'indique : « *Maën* », ou bien encore que Nominoë devait maintenir au moins un véritable évêque (qu'il soit franc ou breton) pour légitimer, symboliquement, son procès !

Il existe probablement une autre raison au maintien de l'évêque d'*Aleth* sur son siège :

le latiniste Pierre Flobert, dans son étude : *Le « Schisme breton », un psychodrame ?*, en 1996, nous donne un élément supplémentaire pouvant, peut-être, expliquer l'élévation de ces deux abbés-évêques (de *St-Brieuc* et de *Tréguier*) en évêques :

« Les monastères-évêchés et les évêques itinérants répondaient parfaitement à une situation fluide et anarchique; l'« évêque » celte avait le droit de fonder des églises et d'ordonner des prêtres, voire d'autres évêques : **il suffisait pour cela de trois évêques.**

(Cela est parfaitement décrit dans l'ordination épiscopale de saint Samson, vie ancienne, 1, 42-44.) » Flobert, Pierre. *Le « Schisme breton » : un psychodrame ?*. In: Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, 1994, 1996. pp. 52-59.

En maintenant *Maën* à *Aleth* il a donc ses « **trois évêques** ». C'est, je crois, la stratégie adoptée par *Nominoë* pour mener à bien son projet de destitution et du remplacement des évêques francs et d'élever *Dol* en métropole bretonne, et ainsi s'affranchir de la métropole de *Tours*, sans qu'il n'y ait eu besoin pour cela des douze évêques préconisés par le pape *Léon IV*.

1 Comme l'a fait remarquer Ferdinand Lot, les papes Léon IV (en 857) et Nicolas 1^{er} (en 866) n'ont émis aucune protestation concernant la création de ces deux évêchés : « pas un reproche contre la création d'évêchés nouveaux, pas même une allusion à une mesure aussi grave ! ». Il faut croire qu'ils n'ont pas considéré cela comme étant une provocation à l'encontre de l'Église romaine, ou que cette élévation de monastères auxiliaires en évêchés leur semblait, en quelque sorte, tolérable.

Malgré qu'il soit un farouche partisan de la métropole de Tours, puisqu'il écrit « *hujus falsitatis patratore, omnino laetificatus* » c'est-à-dire "l'auteur [Nominoë] de ce mensonge (cette falsification), entièrement satisfait" et qu'il utilise le terme "*usurpativos* < usurpateurs" pour qualifier les évêques de substitution, *le chroniqueur de Nantes*, en ce qui concerne cette *pseudo* transformation d'Aleth en ancienne cité Diablinte [en utilisant le terme *Dialetensis* faisant de cette cité une ancienne capitale d'un peuple celtique, à savoir celle des *Diablintes*, à la place d'*Aletensis* ou *Alethensis*], n'a commis en aucune façon un mensonge afin de donner plus d'importance à Aleth [faire de Dol une ville sans aucun passé de grande importance et ainsi donner une sorte de suprématie d'Aleth sur Dol, ce qui accentuerait l'usurpation de Dol en métropole !]. En effet, il s'agirait plus vraisemblablement d'une erreur de compréhension du chapitre XI de *La Chronique*, due probablement à la traduction faite par Pierre Le Baud, qui est à l'origine de cette interprétation *Dialetensis* (ou *Dialethense*) < *Alethense*, et ainsi que *l'Aletensem* apparaissant dans *l'Indiculus*¹ en lieu et place du *Dialetensem* de *la Chronique*, que tous les historiens suivants, René Merlet entre autres, ont continué, malgré eux, de propager, et cet effet de transition qui est passé inaperçu, ou non interprété comme tel.

En conclusion, il ne s'agirait là que d'une malheureuse conjecture trompeuse. Étant persuadé que le territoire des Diablintes s'étendait du nord de la Mayenne jusqu'à la Rance, donc, comprenant Dol et Aleth (St-Malo)², ce qualificatif *Dialetensis* est pour moi une évidence et serait bien attribué à Dol, ce que confirme d'ailleurs la fameuse lettre des pères du concile de Soissons au pape Nicolas 1^{er} faisant de Salacon un ancien évêque de Dol et non d'Aleth : « *Saloconem Dialetensem* » [Chronique de Nantes] ; « *Salocon Dolensi* » [lettre de 866].

Cette erreur d'interprétation peut se comprendre : depuis plus de deux siècles (depuis 1739, année de la théorie de l'abbé Jean Lebeuf), les historiens ont décrété que les Diablintes n'occupaient que l'ancien Bas-Maine (ou l'actuel département de la Mayenne), leur *civitas* (chef-lieu) *Noiodunum* n'est autre que Jublains en Mayenne qui fut absorbée, avec son territoire, dans celui des Cénomans (peuple celtique du Mans), au V^e siècle. Toujours selon la thèse unanimement admise, Dol était dans le territoire des *Redones* (Pierre Le Baud attribuait l'appartenance de Dol au territoire d'un peuple nommé "*les Eusébiens ou les Lessuuiens*" [probable confusion avec les *Essuvii* ou les *Lexovii*, peuples celtiques qui se situaient dans l'actuelle région de Normandie]) et Aleth dans celui des *Coriosolites*, d'où cette méprise.

Le chroniqueur de Nantes n'a donc pas manipulé l'histoire, du moins sur ce point précis, il était peut-être hostile à la métropole doloise, mais certainement pas stupide, et comme l'a écrit Ferdinand Lot, cela aurait été « *absurde* » !

1 Il est probable que le copiste de *l'Indiculus*, ignorant le sens du terme *Dialetensem*, l'a, de lui-même, transformé en *Aletensem* en supprimant la racine "*Di-*" pour donner le qualificatif de l'évêché d'*Aleth* qui lui était plus familier, ce qui ressemble sensiblement au système de *Pierre Le Baud* (voir en page 4). *Le Baud*, à son époque (1450 - 1505), ignorait l'existence de ce document qui n'a été découvert qu'au XVII^e siècle, dans un manuscrit de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par *Sirmond* qui l'a aussi publié en 1623.

2 Six années de recherches concernant les *Diablintes*, notamment sur leur situation géographique : sur l'étendue de leur territoire et la position de leur *civitas* (chef-lieu) du nom de *Noiodunum*, m'ont amené à croire qu'ils occupaient avant le V^e siècle l'ensemble du *Clos-Poulet*, les régions de *Dol* et de *Fougères*, ainsi que le nord de la *Mayenne*. J'ai relevé de très nombreuses incohérences concernant la théorie officielle (*Noiodunum* serait l'actuel bourg de *Jublains*, en Mayenne), ce qui me conforte sur le bien fondé de ma thèse (appuyée sur des textes antiques, des témoignages de la présence de ruines et autres artefacts, des vues aériennes, l'archéologie et des études scientifiques [géologiques]). La cité de *Noiodunum* se trouverait ensevelie dans le marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, aussi connu sous le nom de *Marais de Saint Coulban*, en Miniac-Morvan.

Les noms de « *Dialet- “-ensem”, “-ensis”* » dans les deux phrases du chapitre XI :

« *scilicet Susannum Venetensem et Felicem Corisopitensem et Saloconem Dialetensem et Liberalem Ocismoreensem* » et « *videlicet in monasterio Doli quod tunc temporis erat ex diocesi Dialetensis ecclesia* »,

ainsi que le « *Dialet- “-enses”* » se trouvant dans le chapitre IV (voir en page 19) :

« *Lambertus autem, exspectans Britannos Dialetenses, minime in primo hujus belli congressu esse potuit* ».

ne sont pas des altérations volontaires, comme le prétend René Merlet, ni des erreurs de copistes, mais bel et bien une retranscription fidèle à la réalité historique de l'ancienne appartenance de cette région du nord de l'actuel Ille-et-Vilaine ¹ au *territoire des Diablintes* :



Carte du territoire des *Diablintes* d'après mes recherches.



Détail de la carte (colorisée) « *Cancaven (Cancalle) et ses environs au VI^e siècle* », dite aussi de *Deschamps-Vadeville*. Conçue par le géographe *Deschamps-Vadeville* en 1714, elle serait une copie d'une autre carte du XV^e siècle, dessinée d'après des documents du VI^e siècle, laquelle lui aurait été confiée par un moine du *Mont-Saint-Michel*. L'on peut lire ², sur le côté droit de *la Mare Saint Coulman*, cette inscription :

« *Mare St Coulman, avant 458 à sa place était Noyodun ville des Diablintes* ».

1 Excepté les communes situées à l'ouest de *la Rance*, en territoire *coriosolite* : Dinard, La Richardais, Pleurtuit, Saint-Lunaire, etc.

2 La cité d'Aleth, sur cette carte, serait bien une cité diablinte et non coriosolite ! L'on y remarque aussi les mentions « territoire des Diablintes » et « Adala / Dol ».

En résumé :

dans le cas où il y aurait eu quatre évêchés avant 848 (*Vannes, Quimper, Aleth et St-Pol*) :

- si les quatre évêques déposés étaient ceux de Vannes, de Quimper, d'Aleth et de St-Pol et que Nominoë aurait créé trois nouveaux évêchés à savoir ceux de Dol, de St-Brieuc et de Tréguier, cela impliquerait qu'il n'y avait que quatre évêchés avant 848, et après le synode sept évêchés dont celui de Dol élevé en archevêché. Il en résulterait que lors de la destitution des quatre premiers, Nominoë n'avait plus aucun évêque pour son synode. Chose tout à fait improbable, il lui en fallait au moins un ayant ce titre valide pour légitimer, ne serait-ce que symboliquement, ce procès, ou alors cela aurait été une véritable réforme ecclésiastique dans sa totalité, ce qui aurait certainement engendré quelque chose de beaucoup plus violent que de simples rappels à la règle ou d'échanges de points de vue par quelques chassés-croisés épistolaires, c'est à dire une guerre de religion : l'Église romaine contre l'Église bretonne.

Or, nous savons avec certitude que la Bretagne comportait au moins cinq évêchés entre le VI^e siècle et l'année du synode, 848, à savoir ceux de *Dol, d'Aleth, de St-Pol-de-Léon, de Quimper et celui de Vannes* :

- en supposant que *Dialetensis* représentait Aleth, donc *Aletensis*, et que cet évêché et ceux de St-Pol-de-Léon, de Quimper et celui de Vannes sont ceux dont les évêques furent destitués, logiquement il doit ne rester que celui de Dol, or, selon une certaine interprétation, cet évêché a été créé avec ceux de St-Brieuc et de Tréguier en 848 ! La seule et unique solution à ce problème est, comme l'a suggéré Dom Lobineau, que l'évêque d'Aleth, *le véritable évêque Aletensis ou Alethensis*, qui selon lui se nommait Maën, n'a pas été inculpé pour crime de simonie (soit, comme dans le premier cas, Nominoë devait maintenir au moins un évêque en place, ou soit qu'il fut breton comme l'avait proposé *de La Borderie* !), et qu'il est le seul (lui et son évêché bien sûr) à ne pas avoir subi de changement, d'où son absence dans *La Chronique*. Conclusion : *Dialetensis* n'est pas l'évêché d'Aleth mais représente bel et bien celui de *Dol* et que Salacon en était l'évêque... C.Q.F.D. !!!

Dernier cas de figure :

- considérons que les deux évêchés de *St-Brieuc et de Tréguier* ne sont pas de nouveaux évêchés (selon Ferdinand Lot), c'est qu'il y en aurait déjà eu sept avant 848, et de ces évêques, quatre furent destitués, il n'en restait donc plus que trois : *St-Brieuc, Tréguier et pour le troisième, Dol ou Aleth* ! Toujours en considérant que *Dialetensis* soit Aleth, on arrive au même résultat, il nous reste que Dol, « *videlicet in monasterio Doli, quod tunc temporis erat ex diocesi Dialetensis ecclesia* » [les évêchés de *Tréguier et de St-Brieuc* ne pouvant être liés ni de près ni de loin à *Dialetensis*]. Alors, comment se fait-il que Nominoë puisse y placer un nouvel évêque alors qu'il n'y a pas d'allusion de déposition d'un prélat concernant Dol ? tout simplement parce qu'il y a bien eu un évêque de déposé, et son nom est *Salacou*, à la fois « évêque *Dialetensis* » et « évêque *Dolensi* », comme, respectivement, dans *La Chronique de Nantes et la lettre des pères du concile de Soissons de 866*. *Dialetensis* et *Dolensi* représentent donc un seul et même évêché.

Pour *Tréguier et St-Brieuc*, à en croire *Guillot de Corson et de La Borderie*, étaient des monastères ou des abbayes-évêchés dans le ressort de *Dol* avant 848, ce qui pourrait expliquer l'absence de déposition d'évêques pour ces deux localités. Ces deux prélats n'étaient, probablement, que de simples abbés-évêques avant le procès qui furent élevés (ou promus) évêques par *Nominoë* lors de ce synode tout en restant dans leurs lieux respectifs.

Dans ces trois démonstrations l'on remarque qu'il est donc impossible de relier l'adjectif *Dialetensis* à l'évêché d'Aleth, mais plus probablement à celui de Dol. Dans *La Chronique*, l'évêché d'Aleth (*Aletensis ou Alethensis*) et son évêque, *Maën*, n'apparaissent pas pour la simple et bonne raison qu'ils n'ont subi aucun changement : soit que ce prélat n'était pas coupable de crime de simonie, soit parce qu'il était breton, soit que Nominoë devait maintenir au moins un évêque pour le besoin de son synode. Le chroniqueur a sûrement jugé de ne pas mentionner ce maintien de l'évêque d'Aleth car cela risquerait de légitimer ce procès !

Personnellement, je pense que le chroniqueur, du XI^e siècle, n'a fait que relater les faits tels qu'ils se sont passés, au IX^e siècle, à l'aide de documents de cette période qu'il avait en sa possession, lesquels, selon René Merlet, devaient être, en plus des *Gesta Sanctorum Rotonensium* (868-876), le fameux *courrier de 866 des pères du concile de Soissons* envoyé au pape Nicolas I^{er} et ceux rédigés par ce même pape et envoyés à Salomon (roi de Bretagne de 857 à 874). Ces lettres étant très virulentes envers l'Œuvre de Nominoë, il a donc mis en évidence ce sentiment d'hostilité, qu'il devait lui même ressentir, par quelques remarques du genre « l'auteur de ce mensonge, entièrement satisfait » [l'auteur (Nominoë) de cette accusation de crime de simonie, satisfait du verdict rendu] et « des évêques usurpateurs ». En ce qui concerne cette prétendue manipulation, en laissant croire que Dol n'était rien que moins qu'un simple monastère avant ce synode et ne méritait pas son élévation en archevêché, et qu'Aleth avait la suprématie sur ce dernier, n'est qu'une mauvaise interprétation de ce chapitre XI de *La Chronique*, due probablement à la traduction faite par Pierre Le Baud et son fameux *Alethense*, le fait aussi qu'il (Pierre Le Baud) laisse entendre que Dol fut créé par Nominoë (avec ceux de St-Brieuc et de Tréguier) à cause de sa traduction de « *videlicet* » en « *c'est à sçavoir (à savoir)* ». Je pense aussi à cet effet de transition passé inaperçu (certainement dû à cette même mauvaise traduction) qui, pourtant, montre l'évidence (*videlicet*) du remplacement de *Salacon* par un autre évêque (usurpateur !) dans son ancien monastère de Dol qui était (en ce temps-là du [ou "de l'ancien"] diocèse de l'église) « *Dialetensis* »¹, la lettre des pères du concile de Soissons de 866 confirmant indiscutablement qu'il en était bien l'évêque : *Salacon* évêque *Dolensi* (de Dol) dans *la lettre de 866* et *Salacon* évêque *Dialetensis* dans *la Chronique*. « *Dialetensis* » n'a de ce fait plus aucun rapport avec l'évêché d'Aleth, comme étant une prétendue altération (volontaire ou pas), mais bien avec celui de Dol, il est facile d'en déduire que ce terme, et comme l'a suggéré l'abbé Gilles Déric, résulte forcément du *Diailitæ* de Ptolémée, donc des *Diablintes* : « on s'aperçoit facilement que de *Diailitæ*, on aura fait d'abord *Diauletensis*, & par abbréviation *Dialetensis*. »

1 Pierre Le Baud devait parfaitement maîtriser le Latin, sa traduction de « *videlicet* » en « *c'est à sçavoir* » n'est donc pas une erreur mais une interprétation personnelle car, selon lui, *Dialetensis* représentait l'évêché d'Aleth, pour la même raison qu'il a interprété l'« *aliud* » d'une copie de la *Notitia Galliarum* du VI^e siècle en « *Aliud = Aleth* » au lieu de « *autre* » (voir la note en bas de la page 5). Ce terme, qui définit « une évidence » et qui est accolé au monastère de Dol, n'avait donc aucun sens car ne concordant pas avec sa propre interprétation : *Salacon* ne pouvait pas être à la fois l'évêque *d'Aleth* et celui de *Dol* ! En effet, « *videlicet* » laisse clairement entendre que *Salacon Dialetensem* a bien été remplacé par un autre évêque dans le monastère de *Dol*, lequel en ce temps-là, en 848 et antérieurement, était du (ou "de l'ancien") diocèse de l'église *Dialetensis* « *erat ex diocesi Dialetensis ecclesia* », de l'ancien territoire *Dialetensis* (*Diablintum, des Diablintes*) [et non « qui estoit du diocèse *Alethense* »]. Les qualificatifs celtiques étant usités épisodiquement jusqu'au X^e siècle, cela expliquerait pourquoi *Salacon* est qualifié à la fois d'évêque *Dialetensem* (en 848) et d'évêque *Dolensi* (en 866). En ce qui concerne le mot « *ecclesia* (église) » il symbolise le fait que cet ancien territoire païen a été christianisé, l'on retrouve quasiment la même formule dans un passage du testament de *S. Bertrand* (évêque du *Mans* au VII^e siècle) : « *res antiquas Sanctæ Ecclesiæ Diablenticæ* (les biens [propriétés, possessions, etc.] antiques de la *Sainte Église des Diablintes*) ».

L'on considère souvent que *Maën* a été l'évêque d'Aleth de 840 à 846 et que *Salacon* en était son successeur, mais cette thèse ne repose que sur *La Chronique de Nantes*, du moins sur sa traduction par *Pierre Le Baud*. Selon certains historiens, et comme le laisse croire *La Chronique* (sa traduction), *Salacon* est supposé avoir été l'évêque d'Aleth déposé en 848, il fallait donc lui trouver un créneau pour l'établir sur ce siège avant le synode, c'est-à-dire de la fin 846 ou du début 847 jusqu'en 848, faisant de ce prélat le successeur de *Maën*, lui laissant ainsi plus d'un an en tant qu'évêque d'Aleth ! Il est écrit dans *Le Cartulaire de Redon* que *Maën* avait encore une abbaye en 869, qu'il était donc toujours vivant 22 ans ou 23 ans après son (supposé) remplacement par *Salacon*, et selon *de La Borderie*, il était bien l'évêque d'Aleth de 840 à 853 (voir en page 10).

Il est précisé dans *la Chronique* que les prélats destitués ont fui la Bretagne pour se rendre dans le royaume de Charles (le Chauve) : « *fugerunt inde ad regem Karolum* » (chap. XI), dans la lettre de 866, des pères du concile de Soissons au pape Nicolas 1^{er}, il est dit que *Salomon* aurait restitué deux de ces quatre évêques : *Félix* de Quimper et *Libéralis* de Saint-Pol-de-Léon. En ce qui concerne *Salacon*, nous savons qu'il se réfugia en l'abbaye de Flavigny (actuellement Flavigny-sur-Ozerain, en Côte-d'Or), il apparaît dans plusieurs chartes, ou autres documents anciens, comme ayant été fait moine dans cette abbaye après avoir fui Dol dont il fut l'évêque. D'après *La Chronique de Hugues de Flavigny* (vers 1097), *Salacon* mourut à Flavigny en 864 ou 865 :

« La première année de la translation (des reliques) de Sainte Reine (d'Alise-Sainte-Reine [Alésia (?)] à Flavigny, transfert qui eut lieu en mars 864) ¹, mourut *Saloco* (*Salacon*) évêque de Dol, moine de Flavigny, dont le corps, au bout de deux cents ans, fut trouvé intact. »

Mais il est dit aussi dans la lettre des pères du concile de Soissons, d'août 866, que *Salacon* était encore vivant (donc en 866) et qu'il a déjà eu deux successeurs sur son siège de Dol (extrait de, *le Schisme breton. L'église de Dol au milieu du IX^e siècle, d'après les sources*. De *François Duine*. Annales de Bretagne, tome 30, n° 3, 1914. Page 454) [cet extrait correspond à une autre traduction, faite par *François Duine*, du même passage de la fameuse lettre, que celle proposée par *Arthur Le Moyne de La Borderie*, qui est en page 6] :

« Quant à *Salacon de Dol*, il vit toujours, encore qu'il demeure exilé de son siège, et c'est de ce siège de Dol que les Bretons se vantent d'avoir une métropole en dépit du droit ; or, le dit confrère a été expulsé, et deux successeurs lui ont été substitués avec le titre du siège, mais non pas, certes, avec la réalité du droit ; et ces changements ont été accomplis sans avertir le vrai métropolitain et sans obtenir son consentement. »

L'ensemble de ces éléments prouve que *Maën* devait forcément être l'évêque d'Aleth *avant, pendant et après* le synode de 848, qu'il ne fut ni remplacé (entre 846 et 848), ni destitué (en 848) de son évêché, et que *Salacon* était bien un ancien évêque de Dol.

1 Un article, *La basilique d'Alise-Sainte-Reine et ses tombeaux*, de Mme May Vieillard-Troïekoureff, paru en 1982 dans *Bulletin de la société des antiquaires de France* (1978 – 1979, pp 82 - 83), prétend que cette translation des reliques de Sainte Reine aurait eu lieu en 866 :

« Un monastère autour du corps de Sainte Reine est mentionné en 722, lors de la fondation du monastère voisin de Flavigny. Après un certain abandon, les reliques de Sainte Reine sont transférées à Flavigny, le 22 mars 866, (et non en 864) comme l'a montré l'abbé Marilier dans ses textes d'Alésia du Moyen Âge. »

Cela concorde avec la lettre de la correspondance des pères du concile de Soissons avec le pape Nicolas 1^{er}, *Salacon* était donc forcément vivant en 866.

Au chapitre IV, de *La Chronique de Nantes*, on peut lire ceci :

- « *Lambertus autem, exspectans Britannos Dialeteses, minime in primo hujus belli congressu esse potuit.* »

- Traduction : « Lambert, cependant, en attendant les *Bretons Dialeteses*, pourrait en aucun cas être dans la première rencontre de cette guerre. »

Cette phrase concerne un épisode ayant eu lieu le 23 ou le 24 mai 843. Le Comte Lambert II (alors du côté franc) étant le fils d'un ancien Comte de Nantes, Lambert I, voulait récupérer le Pays nantais qui devait, selon lui, lui revenir de droit à la suite du décès de son dernier gouverneur, Ricuin ou Richowinus (*Chr. de Nantes*, ch. IV) mort lors de la bataille dite de Fontenoy-en-Puisay. Mais *Charles le Chauve*, le roi des francs, a décidé de confier ce Pays nantais au Comte Renaud, alors Comte d'Herbauges, Lambert ne lui inspirant pas confiance. Frustré par cet affront, Lambert prit la décision de se rallier aux Bretons, c'est-à-dire à Nominoë, afin qu'ils puissent l'aider à s'accaparer ce qu'il estime être son héritage légitime. Lambert rassembla une armée dans le Pays rennais (franc à cette époque). Renaud, pressenti (ou averti) qu'une invasion bretonne se prépare sur ses nouvelles terres, prend les devants et part avec une armée en direction de la Bretagne. Arrivé à Messac, il tombe sur une troupe bretonne, que l'on dit menée par Érispoë, fils de Nominoë, qui devait rejoindre Lambert près de Nantes, mais les Bretons, ne s'étant pas préparés à cette rencontre, ont connu une véritable déconfiture et ont dû battre en retraite. Victorieux, les Francs décident de retourner à Nantes, mais auparavant, ils prennent le temps de se reposer et de savourer ce moment triomphal, ils choisirent Blain comme lieu de repos (en se prélassant, désarmés, sur l'herbe verdoyante au bord de la rivière de l'Isac). De son côté, Lambert, qui était (probablement) devant la ville de Nantes, attendait Érispoë et son armée (*Lambertus autem, exspectans Britannos Dialeteses, minime in primo hujus belli congressu esse potuit.*). Ayant eu vent de cette défaite et du choix, par Renaud, de Blain comme lieu de repos, Lambert y voit l'opportunité d'attaquer les Francs (alors épuisés et désarmés) par surprise. Il y fit un massacre et tua le Comte Renaud ¹.

« *Britannos Dialeteses* » ou « *les Bretons Dialeteses* » désigne donc l'armée d'Érispoë, Lambert étant un Franc (frustré), et par conséquent, sa troupe étant elle-même composée de Francs ralliés à sa cause (ou de mercenaires), il est donc logique que cette précision *d'armée bretonne* s'impose, ne serait-ce que pour différencier ces deux armées alors alliées, mais en ce qui concerne le mot *Dialeteses (-ensis)* rattaché à cette armée (bretonne), que Le Baud traduit comme étant un bataillon venant d'*Aleth* « qu'il attendait les *Bretons Aletheses* », il me semble que ce terme désigne bien une armée (venant de l'ancien territoire) *Diablinte*, car en effet, au moment où Lambert attendait celle d'Érispoë, il devait se trouver entre Blain et les environs de Nantes. Messac, selon *la Chronique*, faisait partie du comté nantais à cette époque, donc en territoire franc (ainsi que Nantes et Blain bien sûr), il ne fait aucun doute que *Dialetesis* désigne tout le territoire nord de l'actuel département d'Ille-et-Vilaine entre la Rance et le Couesnon, car si l'on suit la logique du récit, cette armée ne peut venir que de cette région : Renaud rencontre Érispoë à Messac, qui est au nord de Blain, Lambert, pendant ce temps, devait être près de Nantes en attente, c'est-à-dire au sud de Messac et de Blain, Renaud décide de se rendre à Blain pour se reposer et savourer cette victoire, quant à Lambert, il lui suffisait de remonter vers le nord pour rejoindre Blain et commettre son massacre. Il ne faut pas oublier non plus qu'à cette période, avant 851, le comté (ou l'évêché) de Rennes était franc, de ce fait, cette armée *Britannos Dialeteses* venait d'encore plus haut (vers le nord), forcément du long des côtes de *la Manche* !

¹ *La Chronique de Nantes* ne nous dit pas que des Bretons ont participé à ce massacre, mais certains le pensent.

Dialetenses (“-ensem”, “-ensis”) ne désignait pas seulement un évêché mais *un ancien territoire antique* dont les évêchés de *Dol et d'Aleth (St-Malo)* dépendaient, et si celui de Dol seulement a conservé cette appellation de *Dialetensis*, c'est que cette ville a dû être, à un certain moment, importante, comme une capitale, celle des *Diablintes*, à savoir *l'Adala de La Notitia Galliarum, civitas* qui remplaça *Noiodunum*, disparue antérieurement. Ce terme de “*Dialetensis (-enses ou -ensem)*”, provenant du *Diaulitæ* de Ptolémée, a dû être créé par des prêtres (ou autres prélats) pour différencier la partie bretonne de celle de l'ancien territoire de ce même peuple ayant été absorbée dans le territoire franc au V^e siècle (où l'on retrouve, entre le VII^e et le IX^e siècle, des qualificatifs de lieux rappelant cette tribu celtique : *Diablentis, Diablentic, Diablenticæ*, tous dans le nord de la Mayenne [théorie de l'abbé Lebeuf, 1739]). Ces appellations celtiques étant encore usitées épisodiquement au IX^e siècle.

Les *Diablintes* occupaient, indubitablement, ce territoire du nord de l'Ille-et-Vilaine, la cité d'Aleth comprise. C'est la preuve ecclésiastique de la présence de ce peuple en Armorique, ce qui serait aussi en corrélation avec *le chapitre IX du livre III des Commentaires sur la Guerre des Gaules* de Jules César, qui fait des *Diablintes un peuple maritime ayant une côte vis-à-vis de la Bretagne (l'actuelle Grande-Bretagne)*, ainsi qu'avec leur emblème monétaire, “*un Hippocampe*”, ces deux critères (et de nombreux autres) sont incompatibles avec la Mayenne (uniquement) qui n'a ni côte ni fleuve les menant à l'océan. Au XIX^e siècle, il y a bien eu une tentative de trouver un couloir menant à la mer, entre la Mayenne (le département) et la Manche (mer), plus précisément entre les fleuves de la Sélune et du Couesnon, et ainsi donner aux *Diablintes* (mayennais) une côte juste devant le Mont-Saint-Michel (et par conséquent face à la Bretagne insulaire), heureusement, cette idée d'un “*pseudo*” couloir est dorénavant rejetée par tous car il englobait une portion du territoire des *Abrincates*, peuple celtique de la région d'Avranches (*Légédia*).

C'est donc la preuve ecclésiastique tant redoutée par Arthur Le Moine de La Borderie. En 1881, il considérait ce terme de *Dialetensis* comme étant lié à Aleth :

« Pou-Aleth est resté dans Poulhet et Clos-Poulet. Quant à Guic-Aleth, il est évident que le c, qui termine l'affixe, forme un son trop dur et trop difficile pour être conservé longtemps dans l'usage populaire. Il s'adoucit promptement en *Guialeth* et *Guidaleth*, qui a longtemps persisté sous la forme *Quidalet*. La forme *Guialeth*, latinisée, est *Guialetum*, et adjectivée, *Guialetenses*. Les *Brittani Guilatenses* sont probablement les Bretons habitants de la ville d'Aleth ; c'est d'eux que parle la *Chronique de Nantes* dans le passage cité (ch. IV).

Car il est bien facile d'expliquer la transformation de *Guialetenses* en *Dialetenses*. Nous n'avons plus de la *Chronique de Nantes* ni le manuscrit original ni aucune copie contemporaine ; nos Bénédictins ont dû repêcher ce document, morceau par morceau, dans la *Chronique de Saint-Brieuc* et autres compilations manuscrites du XV^e siècle qui en ont inséré dans leur texte des fragments, reconnaissables grâce aux indications du vieux Pierre Le Baud. *La Chronique de Saint-Brieuc* et les autres compilations où se trouvent ces fragments sont toutes d'une écriture cursive très rapide ; rien de plus facile dans ces conditions qu'une faute de copiste, surtout si, comme cela se faisait souvent, ce copiste écrivait sous la dictée ; les deux sons *Dialetenses* et *Guialetenses* sont si près l'un de l'autre, qu'une méprise est parfaitement naturelle. » *Diablintes, curiosolites et corisopites : géographie gallo-romaine de l'Armorique (1881). PP. 12 et 13*

Son système d'altération de *Guic-Aleth* > *Guidaleth* > *Guialeth* > *Guialetenses* pour finir en *Dialetenses* me paraît fort douteux, pour ne pas dire alambiqué !

Mais après avoir pris en compte la lettre de 866 (*Salacone Dolensi*), dans *La revue celtique* [tome VI, 1883-1885, pages 477 et 478], *Salacon* ne peut être en aucun cas l'évêque d'*Aleth* :

« voilà ce qu'écrivaient au pape Nicolas 1er, en 866, une vingtaine d'évêques gallo-franks ; et comme les Bretons n'ont prétendu avoir une métropole à Aleth ni nulle part ailleurs qu'à Dol, Salacon, — au témoignage de ce concile, très bien renseigné par deux de ses membres, les évêques de Nantes et de Tours, — Salacon, avant d'être chassé de Bretagne, c'est-à-dire avant 848, avant la métropole de Nominoë, n'était aucunement évêque d'Aleth, mais très formellement évêque de Dol. Quant à la divergence sur ce point entre le concile de Soissons et le chroniqueur de Dol, — pour préférer au témoignage très désintéressé du premier les allégations très passionnées du second, il faudrait abjurer tout sens critique. »

Malgré que cette lettre de 866 lui prouve que Salacon n'était pas l'évêque d'Aleth avant 848 mais bien celui de Dol, de La Borderie maintient tout de même que *Dialetensis* n'est qu'une altération provenant de son système *Guic-Aleth* > *Guidaleth* > *Guialeth* > *Guialetenses*, ce qui, pour un homme de rigueur tel que lui me semble assez étonnant :

« Le monastère de Redon est appelé dans la Chronique de Nantes “ monasterium Redoni ” (édit. Merlet, P.37). La forme latine Redonum est très moderne, du XV^e siècle tout au plus. Au temps où écrivait le chroniqueur de Nantes, on ne connaissait que Rotunum ou Rotonense monasterium. Donc, dans le texte de la Chronique venu jusqu'à nous, les noms propres, ou du moins plusieurs d'entre eux, ont certainement subi de fortes altérations, et *Dialetensis* peut être du nombre : ainsi rien à tirer de là. »

A. Le Moyne de La Borderie : *Histoire de Bretagne* T II, 1898, p. 485 (note de bas de page).

« *Dialetensis* » provient indiscutablement du *Diaulitæ* de Ptolémée. De La Borderie, connaissait obligatoirement cette thèse, notamment grâce à l'abbé Déric et probablement aussi grâce à Auguste Longnon qui, en 1873, en fait mention dans son ouvrage « *les cités gallo-romaines de la Bretagne* », en page 40 :

« nous nous sommes arrêtés à voir dans l'adjectif *Dialetensis* la dénomination véritable de l'évêché du pays des Diablintes, dénomination évidemment altérée ou dérivant d'une forme du nom de ce peuple presque identique à celle qu'employait Ptolémée (*Diaulitæ*) »

Pourquoi de La Borderie a-t-il toujours ignoré (volontairement ?) ce recoupement du *Diaulitæ* de Ptolémée avec le *Dialetensis* de la *Chronique de Nantes* ? Du moins, il n'en parle nulle part, et il n'a, de ce fait, jamais remis en question cette thèse ! Est-ce du fait que sa position sur la situation géographique (territoire et chef-lieu) des *Diablintes* était fermement et définitivement entérinée depuis longtemps, et que cette thèse « *Diaulitæ* > *Dialetenses* », qui placerait donc *les Diablintes en Bretagne*, le dérangeait car n'ayant trouvé aucun argument pour pouvoir la contester :

« **Nous comptons bien que ce rapt des Diablintes** (de la Mayenne vers l'Armorique) **est dès à présent condamné de tous et ne pourra plus être soutenu.** ».

Diablintes, Curiosolites et Corisopites..., 1881. A. Le Moyne de La Borderie.

« **Ces Diables de Diablintes...** »

A. Le Moyne de La Borderie, dans une lettre adressée à René Kerviler, le 5 mai 1881.

Ce qualificatif « *Dialetensis* » (et ses différentes terminaisons) pour désigner l'évêché de Dol est certainement la preuve ecclésiastique rappelant l'existence des *Diablintes en Armorique*.

Que peut-on en conclure, et qu'est-ce que cela change au point de vue historique ?

On peut en conclure, dans un premier temps, que la traduction de Pierre Le Baud a induit en erreur de nombreux historiens concernant la compréhension du *chapitre XI de La Chronique de Nantes*. En effet, il était admis (et encore de nos jours), par tous ceux qui ont étudié ce chapitre, que le chroniqueur aurait tronqué des faits se rapportant à cette affaire du synode de Coët-Louh, en voulant faire de l'évêché d'Aleth un évêché plus important que celui de Dol, qu'il aurait eu la suprématie sur ce dernier, et cela en utilisant le qualificatif *Dialetensis* pour faire d'Aleth une ancienne cité capitale d'un peuple celtique, à savoir celle des *Diablintes*, et que Dol n'était rien d'autre qu'un simple monastère sans importance. Ce faisant, l'évêque Salacon étant affublé de ce qualificatif de *Dialetensis*, il paraissait donc évident d'en faire l'évêque d'Aleth avant le synode de 848, malgré une lettre datée de 866 faisant de Salacon l'évêque de Dol (Dolense) avant 848 ! Historiquement parlant, cela a peu d'importance, que *Salacon* fut l'évêque d'Aleth ou de Dol, cela ne change rien à l'histoire ecclésiastique locale (ou si peu !).

La traduction de Pierre Le Baud, surtout concernant le mot « *videlicet* », qu'il a traduit en « *à sçavoir* » au lieu de « *évidemment ou naturellement* », a joué un grand rôle dans cette erreur d'interprétation du chapitre XI (en plus de « *Dialetensis* » en *Alethense* et « *aliud* » en *Aliud / Aleth*), car ce mot montre bien l'évidence du remplacement de cet évêque par un autre (usurpateur !) dans son ancien siège nommé « *Dialetensis* », et comme la lettre de 866 dit formellement qu'il était l'évêque de Dol, il est facile d'en déduire que *Dol* et *Dialetensis* désignent un seul et même évêché et que cet évêché existait bien avant le synode, qu'il ne fut pas créé par *Nominoë*, ce qui fut le cas, probablement, pour ceux de *Tréguier* et de *St-Brieuc*.

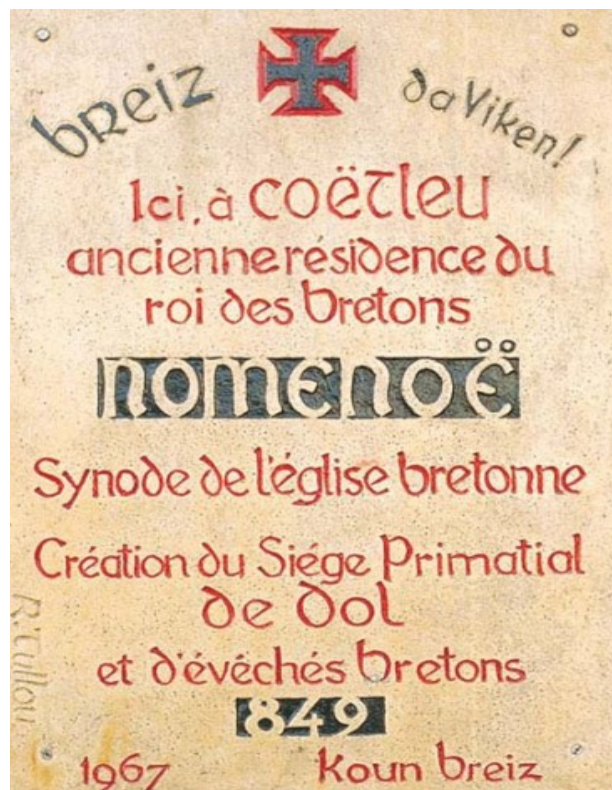
On peut donc aussi en conclure, dans un deuxième temps, que le chroniqueur disait vrai, qu'il n'avait rien inventé, malgré son hostilité envers *L'Œuvre de Nominoë*, et que son récit nous donnerait un aperçu de l'histoire de cette région du nord de l'Ille-et-Vilaine dans l'Antiquité, grâce justement à ce qualificatif *Dialetensis* qui rappelle le *Diaulita* de Ptolémée (théorie de l'abbé Gilles Déric), c'est-à-dire de l'appartenance de ces deux évêchés, *Aleth* et *Dol*, à l'ancien territoire des *Diablintes*. Dol devait avoir été la seconde capitale des *Diablintes*, probablement la fameuse *Adala* de *La Notitia Galliarum* (IV^e ou du V^e siècle ap. J.-C), capitale qui remplaça *Noiodunum*, la première *Civitas-Diablintum* citée par Ptolémée au II^e siècle ap. J.-C, alors disparue dans les fonds du *Marais de Saint-Coulban*, en Miniac-Morvan (de ce fait, l'élévation de l'évêché de Dol en archevêché et métropole religieuse du royaume de Bretagne devrait être reconsidérée, historiquement parlant, comme ayant été parfaitement légitime et non plus comme ayant été une usurpation !). Cela serait aussi en parfaite concordance avec le chapitre IX du livre III des *Commentaires sur la Guerre des Gaules* de Jules César, qui fait des *Diablintes* un peuple maritime, alors qu'officiellement les *Diablintes* sont enclavés dans les terres, plus précisément dans l'actuel département de la Mayenne, et que la cité antique de *Jublains* était leur capitale, ce qui est, aussi, en contradiction avec l'emblème monétaire de ce peuple, un *hippocampe*, alors qu'en les situant sur les côtes de *la Manche*, entre *la Rance* et *le Couesnon*, tout prend son sens, sa logique, son évidence :

le territoire des *Diablintes* comprenait *le nord de la Mayenne* (le département) et celui du *nord de l'Ille-et-Vilaine*.

Le chroniqueur de Nantes nous a tout simplement démontré, sans le vouloir, que *Dol* et *Aleth* (ou *St-Malo*) étaient du *territoire Diablinte* (et non, respectivement, des territoires des *Redones* et des *Coriosolites* [thèse officielle]), on peut dorénavant lui rendre justice (il n'a commis ni aucun mensonge, ni aucune manipulation) et considérer ce *chapitre XI de la Chronique de Nantes* comme étant la vérité historique.



Détail de la statue de *Nominoë* à Dol, ville qu'il érigea en métropole religieuse de Bretagne, il s'y fera sacrer roi en 848.



Plaque commémorative (réalisée par Raffig Tullou) près de l'endroit où eut lieu le synode de Coët-Louh, aujourd'hui Coët-leu en St-Congard (56), entre Redon et Vannes.

(L'on remarque l'année 849 sur cette plaque commémorative, cette date a souvent été supposée par certains historiens, mais c'est l'année 848 qui est la plus probable, ou du moins la plus admise.)



Sacre de *Nominoë* à Dol en 848, tapisserie des Gobelins.
Par Édouard Toudouze.

Sources :

César, Jules [Caius Julius Caesar] (100 av J.-C - 44av J.-C), *Commentaires sur la Guerre des Gaules (Commentarii de Bello Gallico)*, livre II et livre III.

Courson (de), Aurélien, *Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne*, dans la collection de "Documents inédits sur l'histoire de France", première série, Histoire politique, imprimerie impériale, Paris, 1863.

Deric, Gilles (abbé), *Introduction à l'histoire ecclésiastique de Bretagne, ou l'on traite de religion...*, tome premier, 1778, pp. 8 à 30.

Duine, François (abbé), *Le Schisme breton. L'église de Dol au milieu du IX^e siècle, d'après les sources*. Annales de Bretagne, tome 30, n° 3, 1914. pp 424-468.

Flobert, Pierre. *Le « Schisme breton » : un psychodrame ?*. In: Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, 1994, 1996. pp. 52-59;

Guillot de Corson, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome I, 1886. Pages 565 et 566.

Le Baud, Pierre, *Histoire de Bretagne*, (éd) Gervais Alliot, Paris, 1638, pp. 104 à 110.

Lebeuf, Jean (abbé), *Découverte d'un ancien peuple des Gaules, mentionné dans nos plus anciens Historiens et Géographes, et du lieu où étoit l'une de leurs principales citez*, paru dans *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France*, Paris, 1739, pp. 165 à 193.

Le Cointe, Carolus, *Annale Ecclesiastici Francorum*, vol. 8, 1683, page 509.

Le Moyne de La Borderie, Arthur, - *Diablintes, Curiosolites et Corisopites : géographie gallo-romaine de l'Armorique*, Paris, 1881. /- *L'émigration bretonne en Armorique*, *La revue celtique*, t VI, Paris, 1883-1885, pp. 460 à 481. /- *Histoire de Bretagne*, tome II, Rennes, 1898, p. 53.

Levillain, Léon, « *Les réformes ecclésiastiques de Noménoé (847-848) : étude sur les sources narratives* » Paris : E. Bouillon, 1902.

Lobineau, Guy-Alexis (Dom), *Histoire de Bretagne*, tome 1, Paris, 1707, pp. 1 à 7.

Longnon, Auguste, *Les cités Gallo-Romaines de Bretagne, § Civitas Diablintum*, 85^e session, tenue à St-Brieuc en 1872, Guyon Francisque, St-Brieuc, 1873, pp. 34 à 42.

Lot, Ferdinand, *Le schisme breton au IX^e siècle, Mélanges d'histoire bretonne, VI^e XI^e siècle*, (éd) Honoré Champion, Paris, 1907, pp. 83, 88 et 475.

Merlet, René, *La Chronique de Nantes (étude)*, Alphonse Picard & fils éditeurs, Paris, 1896.

Molinier, Auguste, *Indiculus de episcoporum Britonum depositione, Charles le chauve, Les sources de l'histoire de France*, Paris, 1901, p 254.

Pline l'ancien (23ap J.-C - 79 ap J.-C) , *Histoire naturelle (Naturalis historiae)* , livre IV, chap. XXXII.

Ptolémée, Claude "Claudii Ptolemaei", *Alexandrini Geographiae libri octo*, f 24r.

Torrenté (de), Linda, historique lexikon : *Notitia Galliarum*.

Valesii, Hadriani (Adrien de Valois), *Diablintes, Historiographi regii Notitia Galliarum, ordine letterarum digesta*, 1675, p. 65.

Vieillard-Troïekoureff, May, *La basilique d'Alise-Sainte-Reine et ses tombeaux*, article paru dans le *Bulletin de la société des antiquaires de France*, 1982, (1978 – 1979, pp 82 – 83).



Statue de *Nominoë* sur le square portant son nom, devant la cathédrale de Dol.
Inaugurée en septembre 2010, elle fut sculptée par Claude Bouillon.

Ce document doit être considéré comme étant un supplément à l'ouvrage :

[Gardoyne / Noiodunum. De la légende à la réalité \(e-monsite.com\)](#)

plus précisément du chapitre “III.5. *Dialetensem, Dialetenses, Dialetensis*”
des pages 61 à 65.

Il constitue un élément supplémentaire sur la présence des *Diablintes*
dans les régions de Dol et de Saint-Malo (Aleth).

Août 2018, à Plerguer.
Sylvain Roger.